

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 5 juin 2026 à 17 heures 30

Le cinq du mois de juin 2026 à 17 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle des mariages à la mairie de Vire Normandie, sous la présidence de Monsieur Pascal MARTIN, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 29 mai 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 29 mai 2026.

La séance est ouverte à 17 heures 38 par Monsieur le Maire de Vire Normandie

Nombre de membres en exercice : **47**

Nombre de membres présents : **39**

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : **08**

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : **08**

Nombre de membre absent : **0**

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra		☒		Marie-Ange CORDIER
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COUTARD Eddy	☒			
DANNET Franck	☒			
DEMÉ Didier	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
FAUDET Olivier	☒			
* GAULTIER-ANGER Laurence		☒		Régis PICOT
GHEWY Raphaël		☒		Jacques SALLARD
GOËTHALS Corentin	☒			



GUEDJ Marie-Line	☒			
GUILBERT Mailys		☒		Hélène LEPRINCE
KINIC Pascale	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LE ROUX Cyril	☒			
LEBRUN Sébastien	☒			
LELARGE Michel	☒			
LEPRINCE Hélène	☒			
MARCHAND Patrice	☒			
MARIE Jérémie	☒			
MARIE Karine	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MIGHURDITCHIAN Patricia	☒			
MOREL Adeline	☒			
MOREL Marie-Odile		☒		Lucien BAZIN
MORIN Philippe		☒		Pascal MARTIN
MORVAN Carolina		☒		Régine RENAULT
OLLIVIER Valérie	☒			
PAIN Violaine	☒			
PÉCOT Didier	☒			
PELÉ Jocelyne	☒			
PICOT Régis	☒			
PORÉE Alexandre	☒			
* POUILLARD Philippe	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine	☒			
RIVOALLAN Mary	☒			
RIZI Daniel	☒			
ROBBES Martine	☒			
ROCAMORA Guillaume		☒		Dimitri RENAULT
SALLARD Jacques	☒			
SCHARTNER Isabelle	☒			
VELANY Guy	☒			

* Arrivée de Madame Laurence GAULTIER-ANGER pour le vote de la délibération n° 6

* Départ de Monsieur Philippe POUILLARD (pouvoir à Madame Mary RIVOALLAN)

Listes des décisions municipales prises depuis le dernier conseil municipal :

AVRIL 2026		
37	16.04.2026	Signature d'une convention avec M. Hervé ANDREU SABATER Hervé, directeur de l'école de Saint-Germain-De-Tallevende, pour la mise à disposition de la salle La Halle Michel Drucker
38	20.04.2026	Marché n° VN24013 – Contrat de maintenance progiciel Marco – Avenant 1
39	20.04.2026	Signature d'un avenant à la convention entre la commune de Vire Normandie La maison des adolescents du Calvados
40	28.04.2026	Signature d'un contrat de cession de droit d'un spectacle "Albert"
41	29.04.2026	Signature d'un contrat d'assurance avec MMA
42	29.04.2026	Signature d'un contrat de cession de droit d'exploitation dans le cadre des festivités du 14 juillet 2026
43	29.04.2026	Signature de contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle dans le cadre des animations de Noël du dimanche 13 décembre 2026
MAI 2026		
44	11.05.2026	Signature d'un contrat de cession de droit d'un spectacle « A l'ombre des Moai »
45	13.05.2026	Signature d'une convention avec Madame Charlotte LAGRANGE, Directrice du CDN Le Préau, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker
46	18.05.2026	Signature d'une convention avec M. Chaudouard, pour le Collège Émile MAUPAS, pour la mise à disposition de la salle La Halle Michel Drucker
47	18.05.2026	Modification de régie de recettes Musée
48	20.05.2026	Signature du marché n° VN26021 – Contrat de maintenance Ixbus
49	28.05.2026	Marché n° VN26014 - Contrat de maintenance système de détection incendie / extinction du serveur informatique à la mairie de Vire

L'ordre du jour du Conseil Municipal est ensuite abordé.

Numéro	Titre du point		Rapporteur
Commune de Vire Normandie			
1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
2026/06/05	1.	Elections sénatoriales	Monsieur le Maire
2026/06/05	2.	Modification de la composition de la commission « Solidarités et cohésion sociale : santé, sécurité, handicap »	
2026/06/05	3.	Modification de la constitution de la Commission de délégation de service public	
2026/06/05	4.	Modification de la constitution de la Commission d'appel d'offre (CAO)	
2026/06/05	5.	Modification de la composition du Comité de surveillance du centre hospitalier	
2. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE – AFFAIRES JURIDIQUES ET CITOYENNETÉ			
		Finances	Jacques SALLARD
2026/06/05	6.	Compte Financier Unique 2025 Budget Principal et Budgets annexes	
2026/06/05	7.	Affectation du résultat 2026	
2026/06/05	8.	Ensemble Scolaire Catholique de Vire Normandie (ESCVN) Convention cadre Forfait Communal 2026-2029	
		Marchés publics	
2026/06/05	9.	Assurance des risques statutaires	
3. ÉDUCATION, SPORTS, VIE ASSOCIATIVE et DÉVELOPPEMENT CULTUREL			
		Éducation	Martine ROBBES
2026/06/05	10.	Autorisation de signature de la convention de renouvellement du Territoire Éducatif Rural de Vire Normandie (TER) et la convention de moyens pour la mise en place du TER	
2026/06/05	11.	Modification du règlement intérieur des temps périscolaires	Valérie OLLIVIER
2026/06/05	12.	Autorisation de reconduction et de signature de la convention de prestation avec la CAF du Calvados – Renouvellement	
		Vie associative	Roselyne DUBOURGUAIS
2026/06/05	13.	Attribution de subventions	Marie-Line GUEDJ
		Conservatoire	
2026/06/05	14.	Plan d'investissement pour le conservatoire	
4. RESSOURCES HUMAINES, PRÉVENTION et DIALOGUE SOCIAL			
2026/06/05	15.	Créations de poste auprès de la DRH, de la DGST, du cabinet du Maire, de la direction de l'éducation et des emplois saisonniers	Corentin GOETHALS
2026/06/05	16.	Création d'un Comité Social Territorial (CST) commun entre la collectivité et le CCAS de Vire Normandie	

2026/06/05	17.	Fixation du nombre de représentants dans le cadre des instances du dialogue social
------------	-----	--

Communes déléguées		
	Commune déléguée de Coulonces	Sébastien LEBRUN
2026/06/05	18.	Installation du Conseil consultatif
	Commune déléguée de Maisoncelles la Jourdan	
2026/06/05	19.	Convention de défense incendie
2026/06/05	20.	Installation du Conseil consultatif
	Commune déléguée de Roullours	Michel LELARGE
2026/06/05	21.	Lotissement communal « La clé des Champs » - Vente d'un lot à bâtir (lot n° 8)
2026/06/05	22.	Effacement des réseaux – Route des Cascades-Mabon
2026/06/05	23.	Acquisition d'un terrain pour la pose d'une réserve incendie route de l'Osionnière
2026/06/05	24.	Installation du Conseil consultatif
	Commune déléguée de Saint Germain de Tallevende	Martine ROBBES
2026/06/05	25.	Lotissement « L'Ecrin vert » - Option d'achat – lot n°3
2026/06/05	26.	Subvention exceptionnelle course cycliste
2026/06/05	27.	Installation du Conseil consultatif
	Commune déléguée de Truttemer le Grand	Alexandre PORÉE
2026/06/05	28.	Installation du Conseil consultatif
	Commune déléguée de Truttemer le Petit	Hélène LEPRINCE
2026/06/05	29.	Installation du Conseil consultatif
	Commune déléguée de Vaudry	Corentin GOETHALS
2026/06/05	30.	Installation du Conseil consultatif
2026/06/05	31.	Effacement des réseaux « Chemin de Tournebride » - Étude préliminaire
2026/06/05	32.	Effacement des réseaux « Chemin du Manoir » - Étude préliminaire
2026/06/05	33.	Effacement des réseaux « Bourg Lopin » - Étude préliminaire

Interventions diverses

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 avril 2026 a été adopté à l'unanimité

Dimitri RENAULT est nommé secrétaire de séance.

La liste des pouvoirs est donnée.

OUVERTURE DE L'ORDRE DU JOUR DE SEANCE

1	Elections sénatoriales	Voir procès-verbal
---	------------------------	--------------------

Monsieur le Maire : Lecture de la délibération

Monsieur le Maire mentionne que les conseillers municipaux ont décidé de faire une liste unique.

Monsieur le Maire laisse trois minutes pour permettre aux élus qui le souhaiteraient de déposer une autre liste éventuellement.

Le Maire donne lecture des noms des élus composant la liste.

La liste : « Liste des délégué.e.s titulaires et suppléant.e.s de la commune de Vire Normandie pour l'élection des sénateur.rice.s du Calvados le 27 septembre 2026 » obtient donc 35 délégués titulaires et 9 suppléants.

2	Modification de la composition de la commission « Solidarités et cohésion sociale : santé, sécurité, handicap »	votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---	---	---

Monsieur le Maire : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'acter que les questions liées au centre socio-culturel soient désormais intégrées à la commission « Solidarités et cohésion sociale »
- D'approuver la liste actualisée des membres de ladite commission figurant ci-après :

Commission Solidarités et cohésion sociale : santé, sécurité, handicap.		
1. Patrice Marchand	7. Marie-Odile Morel	13. Philippe Poullard
2. Maryse Duvaux	8. Mary Rivoallan	14. Daniel Rizi
3. Philippe Morin	9. Raphael Ghewy	15. Sandra Bedel
4. Regine Renault	10. Mailys Guilbert	16. Laurence Anger
5. Pascale Kinic	11. Adeline Morel	17. Patricia Mighurditchian
6. Valerie Ollivier	12. Marie-Ange Cordier	18. Eddy Coutard

3	Modification de la constitution de la Commission de délégation de service public	votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---	--	---

Monsieur le Maire : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les modifications suivantes :

- Suppression de la mention de « président suppléant » ;
- Intégration de Madame Roselyne DUBOURGUAIS parmi les membres suppléants ;
- Retrait de Monsieur Philippe POULLARD de la commission de délégation de service public.

Titulaires	Suppléant(e)s
Président : Pascal MARTIN	
Daniel RIZI Nicole DESMOTTES Maryse DUVAUX Régis PICOT Jocelyne PELÉ	Roselyne DUBOURGUAIS Jacques SALLARD Lucien BAZIN Régine RENAULT Karine MARIE

4	Modification de la constitution de la Commission d'appel d'offre (CAO)	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---	--	---

Monsieur le Maire : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les modifications suivantes :

- Suppression de la mention de « président suppléant » ;
- Intégration de Monsieur Jacques Sallard parmi les membres suppléants ;
- Retrait de Madame Hélène Leprince de la commission d'appel d'offres.

Titulaires	Suppléant(es)
Président : Pascal MARTIN	
Nicole DESMOTTES Michel LELARGE Alexandre POREE Lucien BAZIN Régis PICOT	Jacques SALLARD Guy VELANY Corentin GOETHALS Daniel RIZI Jocelyne PELÉ

5	Modification de la composition du Comité de surveillance du centre hospitalier	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---	--	---

Monsieur le Maire : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les modifications suivantes :

- De retirer Madame Nicole Desmottes de la liste des représentants titulaires ;
- De retirer Monsieur Patrice Marchand de la liste des représentants suppléants ;
- De confirmer Monsieur Pascal Martin en qualité d'unique représentant titulaire de la commune au sein de l'organisme concerné.

Syndicats et autres organismes	Rôle et fondement	Délégué titulaire	Vote
Comité de surveillance du centre hospitalier	Article L6143-5 du code de la santé publique	Pascal MARTIN	

6	Compte Financier Unique 2025 Budget Principal et Budgets annexes	Voir ci-dessous
---	--	-----------------

Monsieur Jacques SALLARD : Lecture de la délibération

Après présentation par Monsieur Jacques SALLARD, Madame Jocelyne PELÉ remercie pour la note transmise avec des éléments de synthèse en amont du Conseil municipal.

En revanche, il y a des remarques sur les ratios , il faut les vérifier, par exemple le ratio qui concerne les dépenses de personnel sur les dépenses de fonctionnement. Il y a des erreurs, il faut les vérifier et Madame Jocelyne PELÉ invite Monsieur le Maire à ne pas envoyer le document à la Préfecture tel que présenté ici.

Les ratios ont été vérifiés et modifiés dans la délibération (voir ci-dessous).

S'agissant du passage sur la capacité d'autofinancement, Madame Jocelyne PELÉ souligne que ça aurait mérité de figurer dans la note de synthèse transmise en amont.

Enfin, Madame Jocelyne PELÉ aurait souhaité voir la question de l'encours de la dette intégrée dans la note de synthèse.

Monsieur Serge COUASNON est étonné de voir le budget annexe Papillonière. Selon lui, ce sont des ZAE et ça dépend de l'Intercom.

Monsieur Lucien BAZIN explique qu'il s'agit du programme Pipa 2 qui est en train de se vendre. Il s'agit de terrains qui appartiennent à Vire Normandie et qui sont en train de se vendre progressivement.

Monsieur Lucien BAZIN poursuit : le transfert a été fait et les ventes se font au fur et à mesure.

Population INSEE 2025 = 17 411 habitants
Encours de la dette (sources plateforme TAE LYS) = 4 017 606,35

Ratios	Résultat
Dépenses réelles de fonctionnement (D.R.F)	25 280 992,02 €
Recettes réelles de fonctionnement (R.R.F)	29 635 320,52 €
Ratio n°1 (Dépenses réelles de fonctionnement/Population)	1 452,01 €
Ratio n°2 (Recettes réelles de fonctionnement/Population)	1 702,10 €
Ratio n°3 (Dépenses d'équipement brut/Population)	261,52 €
Ratio n°4 (Encours de la dette/Population)	230,75 €
Ratio n°5 (D.G.F./Population)	264,03 €
Ratio n°6 (Dépenses de personnel /D.R.F)	54,15%
Ratio n°7 (D.R.F. + Remb de la dette en capital / R.R.F)	87,22%
Ratio n°8 (Epargne brute / R.R.F)	14,69%
Ratio n°9 ((Epargne brute – Remboursement annuel de la dette en capital)/ R.R.F)	12,78%
Ratio n°10 (Encours de la dette / R.R.F.)	13,56%
Ratio n°11 (Encours de la dette / Epargne brute)	92,27%

76200 – Vire Normandie Budget principal

VIRE NORMANDIE - 50 BUDGET PRINCIPAL 76200 - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	17 773 627,36	29 000 856,00	46 774 683,36
	Recettes réalisées (1)	B	7 227 562,90	29 816 736,44	37 044 299,34
	Restes à réaliser	C	1 315 336,37	0,00	1 315 336,37
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	16 741 895,08	31 410 161,00	48 152 056,08
	Dépenses réalisées (1)	E	5 653 738,41	27 484 442,79	33 138 181,20
	Restes à réaliser	F	1 819 875,63	0,00	1 819 875,63
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	1 573 824,49	2 332 293,65	3 906 118,14
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-1 031 932,28	6 582 396,84	5 550 464,56
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	541 892,21	8 914 690,49	9 456 582,70
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-504 537,26	0,00	-504 537,26
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	37 354,95	8 914 690,49	8 952 045,44

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Votants : 46 dont 7 pouvoirs

Vote pour : 43 dont 7 pouvoirs

Vote contre : 0

Abstentions : 3

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil municipal adopte le Compte Financier unique du Budget Principal de Vire Normandie.

Procès-verbal – Conseil municipal du 5 juin 2026

76204 – Budget annexe Vire 'Location de salles'

VIRE NORMANDIE - 55 BA LOCATIONS DE SALLES VIRE - 76204 - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	94 000,00	94 000,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	93 081,26	93 081,26
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	94 000,00	94 000,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	93 081,26	93 081,26
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	0,00	0,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	0,00	0,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	0,00	0,00

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Votants : 46 dont 7 pouvoirs

Vote pour : 45 dont 7 pouvoirs

Vote contre : 0

Abstention : 1

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil municipal adopte le Compte Financier Unique du Budget annexe 'location de salles' de Vire Normandie

76205 – Budget annexe Vire 'Cinéma'

VIRE NORMANDIE - 63 BUDGET CINEMA-76205 - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	52 970,00	627 494,15	680 464,15
	Recettes réalisées (1)	B	52 969,02	577 748,02	630 717,04
	Restes à réaliser	C	0,00	5,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	102 589,79	627 270,00	729 859,79
	Dépenses réalisées (1)	E	18 853,07	577 540,82	596 393,69
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	34 115,95	207,40	34 323,35
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	49 619,79	-224,15	49 395,64
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	83 735,74	-16,75	83 718,99
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	83 735,74	-16,75	83 718,99

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Votants : 46 dont 7 pouvoirs

Vote pour : 45 dont 7 pouvoirs

Vote contre : 0

Abstention : 1

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil municipal adopte le Compte Financier Unique du Budget annexe 'Cinéma' de Vire Normandie

76206 – Budget annexe Vire 'Golf de la Dathée'

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	29 820,00	319 820,00	349 640,00
	Recettes réalisées (1)	B	29 820,00	299 964,86	329 784,86
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 440,00	319 820,00	322 260,00
	Dépenses réalisées (1)	E	2 433,00	299 964,86	302 397,86
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats		Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	27 387,00
Résultats antérieurs reportés		Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	-4 596,64
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		Excédent /déficit	G + H	0,00	22 790,36
Différence entre les restes à réaliser		Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00
Résultat cumulé		Excédent /déficit	G + H + I	0,00	22 790,36

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Votants : 46 dont 7 pouvoirs
Vote pour : 44 dont 7 pouvoirs
Vote contre : 0
Abstentions : 2

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil municipal adopte le Compte Financier Unique du Budget annexe 'Golf de la Dathée ' de Vire Normandie

76207 – Budget annexe Vire 'Village Equestre'

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	98 000,00	103 600,00	201 600,00
	Recettes réalisées (1)	B	97 772,00	99 366,51	197 138,51
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	102 744,18	103 600,00	206 344,18
	Dépenses réalisées (1)	E	89 796,27	99 366,51	189 162,78
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats		Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	7 975,73
Résultats antérieurs reportés		Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	4 744,18
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		Excédent /déficit	G + H	0,00	12 719,91
Différence entre les restes à réaliser		Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00
Résultat cumulé		Excédent /déficit	G + H + I	0,00	12 719,91

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Votants : 46 dont 7 pouvoirs
Vote pour : 45 dont 7 pouvoirs
Vote contre : 0
Abstention : 1

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil municipal adopte le Compte Financier Unique du Budget annexe 'Village Equestre ' de Vire Normandie

76210 – Budget annexe Vire 'la Papillonnière 2'

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 242 209,68	1 178 235,64	2 420 445,32
	Recettes réalisées (1)	B	43 227,00	10 462,74	53 689,74
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	5 783,40	1 242 209,68	1 247 993,08
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	43 227,00	43 227,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	43 227,00	-32 764,26	10 462,74
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-1 236 426,28	83 974,04	-1 152 452,24
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-1 193 199,28	51 209,78	-1 141 989,50
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-1 193 199,28	51 209,78	-1 141 989,50

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Votants : 46 dont 7 pouvoirs

Vote pour : 44 dont 7 pouvoirs

Vote contre : 0

Abstentions : 2

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil municipal adopte le Compte Financier Unique du budget annexe 'la Papillonnère 2' de Vire Normandie

76216 – Budget annexe Coulonces 'Le Pont de la Londe'

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	35 486,39	96 350,84	131 837,23
	Recettes réalisées (1)	B	17 709,84	21 239,58	38 949,42
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	70 908,44	103 186,39	174 094,83
	Dépenses réalisées (1)	E	53 131,89	17 709,84	70 841,73
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-35 422,05	3 529,74	-31 892,31
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	35 422,05	6 835,55	42 257,60
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	10 365,29	10 365,29
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	10 365,29	10 365,29

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Votants : 46 dont 7 pouvoirs

Vote pour : 45 dont 7 pouvoirs

Vote contre : 0

Abstention : 1

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil municipal adopte le Compte Financier Unique du budget annexe 'le pont de la Londe' à Coulonces.

76217 – Budget annexe Maisoncelles 'Les Ajoncs'

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	140 955,36	122 474,36	263 429,72
	Recettes réalisées (1)	B	83 337,05	64 846,10	148 183,15
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	140 955,36	142 125,36	283 080,72
	Dépenses réalisées (1)	E	83 337,05	84 497,10	167 834,15
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	-19 651,00	-19 651,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	19 651,00	19 651,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	0,00	0,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	0,00	0,00

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Votants : 46 dont 7 pouvoirs
Vote pour : 45 dont 7 pouvoirs
Vote contre : 0
Abstention : 1

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil municipal adopte le Compte Financier Unique du Budget annexe 'les Ajoncs' de Maisoncelles

76218 – Budget annexe Truttemer le Grand 'Les Bleuets'

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	26 149,72	26 149,72	52 299,44
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	41 680,00	26 149,72	67 829,72
	Dépenses réalisées (1)	E	15 530,28	0,00	15 530,28
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-15 530,28	0,00	-15 530,28
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	15 530,28	0,00	15 530,28
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	0,00	0,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	0,00	0,00

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Votants : 46 dont 7 pouvoirs
Vote pour : 45 dont 7 pouvoirs
Vote contre : 0
Abstention : 1

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil municipal adopte le Compte Financier Unique du Budget annexe 'les Bleuets' de Truttemer le Grand

76223 – Budget annexe Vaudry 'les Mûriers'

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	182 993,50	246 183,50	429 167,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	246 183,50	246 183,50	492 367,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	63 200,00	0,00	63 200,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	63 200,00	0,00	63 200,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	63 200,00	0,00	63 200,00

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Votants : 46 dont 7 pouvoirs

Vote pour : 45 dont 7 pouvoirs

Vote contre : 0

Abstention : 1

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil municipal adopte le Compte Financier Unique du budget annexe 'les Mûriers ' de Vaudry

76224 – Budget annexe Vire 'Saint Martin'

VIRE NORMANDIE - 79 BA LOTISSEMENT ST MARTIN VIRE - 762 - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	163 912,50	193 406,25	357 318,75
	Recettes réalisées (1)	B	162 267,50	191 781,25	354 058,75
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	193 406,25	193 406,25	386 812,50
	Dépenses réalisées (1)	E	191 781,25	191 781,25	383 562,50
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-29 493,75	0,00	-29 493,75
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	29 493,75	0,00	29 493,75
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	0,00	0,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	0,00	0,00

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Votants : 46 dont 7 pouvoirs

Vote pour : 45 dont 7 pouvoirs

Vote contre : 0

Abstention : 1

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil municipal adopte le Compte Financier Unique du budget annexe 'Saint Martin ' de Vire

76225 – Budget annexe Roullours 'la Clé des Champs'

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	356 696,02	519 139,94	875 835,96
	Recettes réalisées (1)	B	205 873,52	466 471,11	672 344,63
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	465 973,52	511 773,52	977 747,04
	Dépenses réalisées (1)	E	315 151,02	493 856,72	809 007,74
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-109 277,50	-27 385,61	-136 663,11
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	109 277,50	0,00	109 277,50
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	-27 385,61	-27 385,61
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	-27 385,61	-27 385,61

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Votants : 46 dont 7 pouvoirs

Vote pour : 44 dont 7 pouvoirs

Vote contre : 0

Abstentions : 2

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil municipal adopte le Compte Financier Unique du Budget annexe 'la Clé des Champs' de Roullours

76226 – Budget annexe Saint germain de Tallevende 'Les écrins verts'

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	112 865,49	250 010,00	362 875,49
	Recettes réalisées (1)	B	112 865,49	141 263,23	254 128,72
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	250 010,00	250 010,00	500 020,00
	Dépenses réalisées (1)	E	83 183,54	133 086,30	216 269,84
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	29 681,95	8 176,93	37 858,88
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	137 144,51	0,00	137 144,51
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	166 826,46	8 176,93	175 003,39
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	166 826,46	8 176,93	175 003,39

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Votants : 46 dont 7 pouvoirs

Vote pour : 45 dont 7 pouvoirs

Vote contre : 0

Abstention : 1

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil Municipal adopte le Compte Financier Unique du Budget annexe 'les Ecrins Verts' de Saint Germain de Tallevende

76227 – Budget annexe Truttemer le Grand 'Le clos Normand'

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	201 672,92	238 656,92	440 329,84
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	238 656,92	238 656,92	477 313,84
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	36 984,00	0,00	36 984,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	36 984,00	0,00	36 984,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	36 984,00	0,00	36 984,00

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Votants : 46 dont 7 pouvoirs

Vote pour : 45 dont 7 pouvoirs

Vote contre : 0

Abstention : 1

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil municipal adopte le Compte Financier Unique du Budget annexe 'le Clos Normand ' de Truttemer le Grand

76228 – Budget annexe Vire 'Le petit Versailles'

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	116 910,50	273 940,50	390 851,00
	Recettes réalisées (1)	B	116 910,50	134 538,00	251 448,50
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	273 940,50	273 940,50	547 881,00
	Dépenses réalisées (1)	E	134 538,00	134 538,00	269 076,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-17 627,50	0,00	-17 627,50
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	157 030,00	0,00	157 030,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	139 402,50	0,00	139 402,50
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	139 402,50	0,00	139 402,50

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Votants : 46 dont 7 pouvoirs

Vote pour : 45 dont 7 pouvoirs

Vote contre : 0

Abstention : 1

Après en avoir délibéré à la majorité, le Conseil municipal adopte le Compte Financier Unique du Budget annexe 'le Petit Versailles ' de Vire.

7	Affectation du résultat 2026	Votants : 47 dont 7 pouvoirs Vote pour : 45 dont 7 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 1
---	------------------------------	---

Monsieur Jacques SALLARD : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré la majorité, décide :

- De donner son accord à l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2025 :
- De décider d'affecter le résultat de fonctionnement au budget principal de Vire Normandie comme suit :
 - à l'investissement (compte 1068) 0,00 €
 - report de l'excédent de fonctionnement 002 au BP 2026 8 914 690,49 €
- De constater que les résultats reportés par anticipation, avant vote du CFU, aux budgets 2026 sont conformes aux résultats du CFU ci-dessus présentés.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

8	Ensemble Scolaire Catholique de Vire Normandie (ESCVN) Convention cadre Forfait Communal 2026-2029	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 45 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---	--	---

Monsieur Jacques SALLARD donne les chiffres, et précise qu'on ne connaît pas le montant de la subvention qui sera dépendante du nombre d'élèves.

Monsieur Serge COUASNON intervient au sujet des résultats au brevet des collèges « On mesure à ces résultats les effets négatifs de la fusion des deux collèges.

85,5 % au plan départemental contre 76% seulement à Maupas, ce qui le positionne bas dans le classement des 75 collèges du département.

C'est le fait de la fusion des collèges et il y a aussi beaucoup d'élèves allophones.

C'est un problème dont il faudrait se soucier. Dans les séries professionnelles, c'est alarmant.

Il faut renégocier pour que l'on ait des heures supplémentaires au sein de l'établissement à la rentrée. Nous avons des Conseils départementaux qui pourraient se saisir de ce problème ».

Monsieur le Maire prend la parole : « l'enseignement, c'est un point essentiel. Personne n'était pour la fermeture du collège du Val de Vire. Je consulte des enfants allophones, ce ne sont pas eux qui sont en difficulté. Il faut aider les enfants, les parents, j'en veux pour preuve la restitution de l'analyse des besoins sociaux. Les gens intégrés avec des enfants allophones, il faut leur tirer un coup de chapeau. J'ai écrit une lettre au Ministère après avoir reçu les manifestants. Ma démarche a produit des effets, et il y a des résultats, avec les options théâtre et cinéma, mais pas seulement ».

Il poursuit : « J'ai agi, on aimerait que tout se passe bien. L'éducation est centrale. On fait quelque chose, le Département s'occupe des bâtiments, et non pas des dotations horaires d'enseignement. Les enfants allophones se débrouillent bien ».

Monsieur Eddy COUTARD intervient : « nous avons manifesté auprès de la communauté éducative. On était malheureusement peu nombreux après les élections ».

Monsieur le Maire : « au vu des critères du territoire, on nous maintient, pour l'instant, des classes ouvertes qui devraient fermer si certaines fragilités sociales n'étaient pas prises en compte par l'Education Nationale ».

Monsieur Serge COUASNON : « la dégradation des résultats au collège est rapide et brutale ».

Monsieur Eddy COUTARD approuve : « c'est un fait que le collège d'excellence n'est pas au rendez-vous ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer avec l'ESCVN qui précise les modalités de versement du forfait communal pour les années scolaires 2026-2027 à 2028-2029.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

9	Assurance des risques statutaires	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 45 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
---	-----------------------------------	---

Monsieur Jacques SALLARD : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver les modalités de passation du marché d'assurance des risques statutaires,
- D'approuver les critères d'attribution du marché d'assurance des risques statutaires,
- D'autoriser le lancement de la consultation,
- D'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer les pièces du marché ainsi que tout document y afférent,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

10	Autorisation de signature de la convention de renouvellement du Territoire Éducatif Rural de Vire Normandie (TER) et la convention de moyens pour la mise en place du TER	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 45 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Madame Martine ROBBES : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention relative au renouvellement du TER de Vire Normandie,
- D'approuver la convention de mutualisation au titre du fonds du Territoire Éducatif Rural (TER) de Vire Normandie,
- D'autoriser le Maire de Vire Normandie, à signer lesdites conventions ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.
- D'approuver l'inscription des crédits nécessaires à l'exécution de la convention, le cas échéant, au budget de la commune.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

Monsieur Serge COUASNON s'exprime, pour lui, cette convention est l'occasion de demander des moyens supplémentaires.

11	Modification du règlement intérieur des temps périscolaires	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 45 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Madame Martine ROBBES : Lecture de la délibération

Madame Martine ROBBES explique que quelques modifications ont été apportées.

Elle explique le cas des enfants qui bénéficient d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider les tarifs proposés
- D'émettre un avis favorable à la procédure de calcul du quotient familial municipal en l'absence de numéro allocataire CAF,
- D'émettre un avis favorable à l'annexe « Protocole d'accueil en restauration scolaire dans le cadre d'un PAI prévoyant un panier repas »
- D'approuver le règlement intérieur des temps périscolaires modifié.
- D'autoriser le Maire à signer le règlement intérieur, ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à sa mise en œuvre.
- De valider que le règlement intérieur ainsi modifié entrera en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2026-2027.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

12	Autorisation de reconduction et de signature de la convention de prestation avec la CAF du Calvados – Renouvellement	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 45 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Madame Valérie OLLIVIER : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Maire ou son représentant à procéder à la reconduction de la convention de prestation avec la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention renouvelée, ainsi que tout document, avenant ou pièce administrative nécessaire à sa mise en œuvre et à la justification des prestations
- De préciser que cette autorisation couvre l'ensemble des démarches liées au renouvellement de la convention et à la continuité des actions menées en partenariat avec la CAF.

- D'inscrire les éventuels crédits nécessaires à l'exécution de la convention, le cas échéant, au budget de la commune.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

13	Attribution de subventions	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 45 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	----------------------------	---

Madame Roselyne DUBOURGUAIS : Lecture de la délibération

Il est demandé aux élus, membres d'une association, de ne pas prendre part au vote.

	Ne prend pas part au vote dans le cadre de la prévention des risques du conflit d'intérêt	
Mission locale du Bessin au Virois pour la gestion du CLLAJ	Lucien BAZIN	Votants : 46 dont 8 pouvoirs Vote pour : 46 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Mission locale du Bessin au Virois pour la gestion du CLLAJ	Lucien BAZIN	Votants : 46 dont 8 pouvoirs Vote pour : 46 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Comité de Jumelage Vire-Totnes	Jocelyne PELÉ	Votants : 46 dont 8 pouvoirs Vote pour : 46 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Association ADVOCACY		Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Association du Football Virois	Pascal MARTIN	Votants : 46 dont 8 pouvoirs Vote pour : 45 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 1
Association du Football Virois	Pascal MARTIN	Votants : 46 dont 8 pouvoirs Vote pour : 45 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 1

Vélo Club du Bocage		Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Rugby Club du Bocage Virois		Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
Syndicat départemental des éleveurs de la Prim'Holstein		Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 47 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accorder les subventions suivantes :
 - 9 000.00 € à la mission locale du Bessin au Virois pour la gestion du CLLAJ
 - 700.00 € à mission locale du Bessin au Virois pour la gestion du CLLAJ
 - 500.00 € au Comité de Jumelage Vire-Totnes
 - 700.00 € à l'association ADVOCACY
 - 1 000.00 € à l'association du Football Virois
 - 300.00 € à l'association du Football Virois
 - 300.00 € à l'association du Vélo Club du Bocage
 - 2 506.30 € à l'association du Rugby Club du Bocage Virois
 - 2 000.00 € à l'association du syndicat départemental des éleveurs de la Prim'Holstein.

Madame Roselyne DUBOURGUAIS indique qu'à l'avenir la subvention pour Boc en Sol sera instruite par l'Intercom.

Monsieur Eddy COUTARD : « je trouve que la subvention est très faible, ils ont des réussites formidables ».

Monsieur Pascal MARTIN: « c'était une subvention spéciale ».

Monsieur Eddy COUTARD : « je pense qu'il faudra revoir les aides globalement pour cette association. Beaucoup de personnes sont concernées ».

Monsieur Pascal MARTIN : « il y a des subventions visibles et invisibles ».

Monsieur Patrice MARCHAND : « Monsieur CORDON œuvre efficacement. On lui a obtenu la possibilité de déménager pour la Boccia. Il aura la salle du Vaudeville jusqu'à la fin de l'année ».

Madame Nicole DESMOTTES : « ce sont des compléments ponctuels. Il faudrait que la subvention couvre leurs besoins de toute l'année ».

14	Plan d'investissement pour le conservatoire	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 45 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Madame Marie-Line GUEDJ : Lecture de la délibération

Procès-verbal – Conseil municipal du 5 juin 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider le plan d'investissement pour le conservatoire
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

15	Créations de poste auprès de la DRH, de la DGST, du cabinet du Maire, de la direction de l'éducation et des emplois saisonniers	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 45 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Monsieur Corentin GOETHALS : Lecture de la délibération

Monsieur Régis PICOT demande si la Municipalité a pour projet de remplacer Monsieur PRÉVOST, ancien DGA modernisation.

Monsieur Corentin GOETHALS répond que le processus est en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'autoriser l'engagement des emplois et effectifs du tableau des emplois et des effectifs selon les natures spécifiées, les quotités de temps de travail.
- De dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

16	Création d'un Comité Social Territorial (CST) commun entre la collectivité et le CCAS de Vire Normandie	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 45 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Monsieur Corentin GOETHALS : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De créer un Comité Social Territorial unique compétent pour les agents de la commune de Vire Normandie et du CCAS de Vire Normandie,
- De placer ce Comité Social Territorial auprès de la commune de Vire Normandie.
- D'informer Monsieur le Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Calvados de la création de ce Comité Social Territorial commun.
- Que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ».

17	Fixation du nombre de représentants dans le cadre des instances du dialogue social	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 45 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monsieur Corentin GOETHALS : Lecture de la délibération

Madame Jocelyne PELÉ demande qui est le représentant des élus au Centre de Gestion (CDG°. Les élections auront lieu le 29 Juin répond Monsieur Corentin GOETHALS.

« Actuellement c'est moi » précise Monsieur Régis PICOT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- Fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 (en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- Fixer un nombre de représentants de la collectivité et de l'établissement en relevant égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants soit 5 (maintien du paritarisme numérique)
- De ne pas recueillir l'avis des représentants de la collectivité et de l'établissement en relevant lors du CST,
- D'instituer une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail (F3SCT) au sein du comité social territorial,
- De fixer à 5, le nombre de représentants titulaires de la collectivité et de l'établissement en relevant au sein de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail au sein du comité social territorial,
- De ne pas recueillir l'avis des représentants de la collectivité et de l'établissement en relevant lors de la F3SCT.

18	Installation du Conseil Consultatif	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 45 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	-------------------------------------	---

Monsieur Sébastien LEBRUN : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider la constitution du Conseil Consultatif et la désignation de ses membres

19	Convention de défense incendie	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 45 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--------------------------------	---

Monsieur Guy VELANY : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver la démarche et de charger Monsieur le Maire délégué de Maisoncelles la Jourdan de gérer ces travaux et de procéder à la signature de ladite convention,
- De valider la prise en charge financière des travaux à hauteur de 1/3 par la commune de Vire Normandie (sur état spécial commune déléguée de Maisoncelles La Jourdan),
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

20	Installation du Conseil Consultatif	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 40 dont 8 pouvoirs Vote contre : 7 Abstention : 0
----	-------------------------------------	---

Monsieur Guy VELANY : Lecture de la délibération

Monsieur Eddy COUTARD : « il manque une personne sur la liste, ce ne sont pas les mêmes listes ».

Monsieur Guy VÉLANY : « elle a été retirée de la liste en raison de son comportement sur les réseaux sociaux ».

Monsieur Eddy COUTARD : « il y a des candidatures qui n'ont pas été retenues, mais sans les prévenir ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré la majorité, décide :

- De valider la constitution du Conseil Consultatif et la désignation de ses membres

21	Lotissement communal « La clé des Champs » - Vente d'un lot à bâtir (lot n° 8)	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 45 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monsieur Michel LELARGE : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider le prix de vente du lot n° 8, parcelle 545 ZB 133 et 153, avec TVA sur marge,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente de ce lot du lotissement communal à l'étude de Maître Johann NOEL dont le siège est situé 5 rue du Neufbourg à Vire 14500 VIRE NORMANDIE.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

22	Effacement des réseaux – Route des Cascades-Mabon	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 45 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Monsieur Michel LELARGE : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De confirmer que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
- De solliciter l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- De souhaiter le début des travaux pour la période suivante : 4ème trimestre de l'année 2026
- De prendre acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- De s'engager à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- De décider du paiement de sa participation soit : en section de fonctionnement
- De s'engager à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- De prendre note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA,
- De s'engager à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT, soit la somme de 5 872.81 €,
- D'autoriser son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- De prendre bien note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

23	Acquisition d'un terrain pour la pose d'une réserve incendie route de l'Osionnière	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 45 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monsieur Michel LELARGE : Lecture de la délibération

Monsieur Michel LELARGE : « Ça ne fait pas partie du lotissement communal. Je précise que ce n'est pas dans le cadre du lotissement. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider le prix de d'acquisition de la parcelle n° ZP 177,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente de ce lot du lotissement communal en Office notarial virois, route de Caen - 14500 VIRE NORMANDIE.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

24	Installation du Conseil Consultatif	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 45 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	-------------------------------------	---

Monsieur Michel LELARGE : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider la constitution du conseil consultatif et la désignation de ses membres
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

25	Lotissement « L'Ecrin vert » - Option d'achat – lot n°3	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 45 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Madame Martine ROBBES : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider l'option d'achat de la parcelle n°3 du lotissement « L'Ecrin vert » [référence cadastrale 584E1097], d'une superficie de 463 m² pour un montant de 21 298.00 € TTC.
- De désigner l'Agence Notariale Viroise à Vire commune déléguée de Vire Normandie pour rédiger l'acte,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à cette vente et à signer tous les documents se référant à cette affaire,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

26	Subvention exceptionnelle course cycliste	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 45 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Madame Martine ROBBES : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'accorder au comité des fêtes de Saint Germain de Tallevende une subvention exceptionnelle de 200 € comme prime aux coureurs cyclistes
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

27	Installation du Conseil Consultatif	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 45 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	-------------------------------------	---

Madame Martine ROBBES : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider la constitution du conseil consultatif et la désignation de ses membres
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

28	Installation du Conseil Consultatif	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 45 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	-------------------------------------	---

Monsieur Alexandre PORÉE: Lecture de la délibération

Madame Nicole DESMOTTES suggère de distinguer les élus communaux qui font partie du Conseil municipal. Il faut peut-être faire la distinction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider la constitution du conseil consultatif et la désignation de ses membres.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

29	Installation du Conseil Consultatif	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 45 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	-------------------------------------	---

Madame Hélène LEPRINCE : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Procès-verbal – Conseil municipal du 5 juin 2026

- De valider la constitution du conseil consultatif et la désignation de ses membres.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

30	Installation du Conseil Consultatif	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 45 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	-------------------------------------	---

Monsieur Corentin GOETHALS : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De valider la constitution du conseil consultatif et la désignation de ses membres.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

31	Effacement des réseaux « Chemin de Tournebride » - Étude préliminaire	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 45 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Monsieur Corentin GOETHALS : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De confirmer que le projet est conforme à l'objet de la demande,
- De solliciter l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- De souhaiter le début des travaux au 2ème semestre 2026 et d'informer le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification
- De prendre acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- De s'engager à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- De décider du paiement de sa participation en une fois, à la réception des travaux en section de fonctionnement,
- De s'engager à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- De prendre note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA.
- De s'engager à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 4 537,80 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

- De prendre note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

32	Effacement des réseaux « Chemin du Manoir » - Étude préliminaire	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 45 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	--	---

Monsieur Corentin GOETHALS : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De confirmer que le projet est conforme à l'objet de la demande,
- De solliciter l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- De souhaiter le début des travaux au 2ème semestre 2026 et d'informer le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification
- De prendre acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- De s'engager à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- De décider du paiement de sa participation en une fois, à la réception des travaux en section de fonctionnement,
- De s'engager à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- De prendre note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA.
- De s'engager à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 3 447,08 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.
- De prendre note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

33	Effacement des réseaux « Bourg Lopin » - Étude préliminaire	Votants : 47 dont 8 pouvoirs Vote pour : 45 dont 8 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
----	---	---

Monsieur Corentin GOETHALS : Lecture de la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De confirmer que le projet est conforme à l'objet de la demande,
- De solliciter l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement,
- De souhaiter le début des travaux au 2ème semestre 2026 et d'informer le SDEC ENERGIE des éléments justifiant cette planification
- De prendre acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- De s'engager à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi,
- De décider du paiement de sa participation en une fois, à la réception des travaux en section de fonctionnement,
- De s'engager à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,
- De prendre note que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA.
- De s'engager à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 1 442,05 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.
- De prendre note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 20 heures 40.

Le Secrétaire,

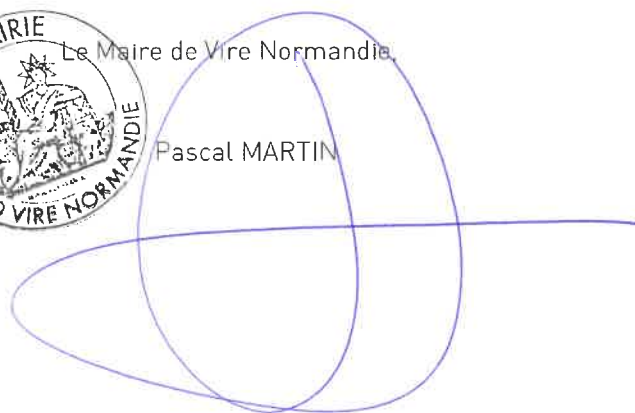
Dimitri RENAULT
Dimitri RENAULT

✓ Certifié par ✱ youtrust



Le Maire de Vire Normandie,

Pascal MARTIN

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.